Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur			Coloured pages / Pages de couleur
	Covers damaged / Couverture endommagée			Pages damaged / Pages endommagées
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée			Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
	Cover title missing / Le titre de couverture manque		<u>/</u>	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
	Coloured maps /			Pages detached / Pages détachées
	Cartes géographiques en couleur		/	Showthrough / Transparence
	Coloured ink (i.e. other than blue or bla Encre de couleur (i.e. autre que bleue de		/	Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Bound with other material / Relié avec d'autres documents			Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
	Only edition available / Seule édition disponible			Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une
	Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.			restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
1	Additional comments / Commentaires supplémentaires:	Pagination continu	ıe.	

GAZITI DIS CAMPACTIS

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du ler de chaque mois, ou commencer avec le ler numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par éorit, au Bureau du soussigné, un mois avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gasette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à Firman H. Prouix, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES:

Première insertion 10 contins par ligne Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Coux qui désiront s'adresser tout particulieroment aux cultivateurs pour la vente de tenres instruments d'agriculture, etc., etc., trouverent avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires a Montreal M. J. A. Langlais, libraire a St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la Bazette des Campagnes.

ABONNEMENT: }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT \$1 PAR AN.

SOMMAIRE

Rovue de la Semaine: Ordinations à Ste-Helène de Kamouraska: MM. les abbés Louis St-Pierra de Sta Ilbiène, et Louis Nazaire Lessard de St. Elzéar de Benuce, re coivent l'ordre sacré de la prétriee.—Trois anciens élèves du Collège de Ste-Anne disent en même temps leur première messe dans la chapelle de cette institution.—Incendie d'une partie du foubourg St-Jean, y compris l'église; 2,500 familles sans logement; pet te de \$3,000,000; lu Législature de Québec sonscrit \$10,000 pour venir en aide aux besoins les plus pressants.—L'agriculture à l'Assèmblée Législative de la Province de Québec; le goëmoir phosphaté; les journaux d'agriculture: le Journal d'agriculture et la Gazette des Campagnes; les écoles d'agriculture; résumé des discours de l'Hon. Premier Munistre M. Chapleau, MM. Racicot et Gouthier, l'Hon. M. Laugelier et M. J.-B. Dupuis, sur cette importante question.

Causerie Agricole: Des engrais composés; le moyen d'en retirer avintage rerait de se procurer l'excellent traité sur la manière de fabriquer toutes soites d'engrais, publié par MM. Chs-T. Côté & Cie., à Québec.—Objet du procédé Bommer pour fabriquer toutes sortes d'engrais; matières qui entrent dans la fabrication d'un compost; fumier d'étable.

Sujets divers: Noms des élèves du Collège de Ste-Anne qui ont été les premiers dans le cours du mois de mai dernier.—Bibliothèque agricole.—Ameublissemont du sol par le hersage.
Bibliographie: Les Merveilles de Saint-Anne d'Auray par Monseigneur de Ségur.—Un volume in-18 de 150 pages. Prix: 12 cents, franco par la poste.—En vente à la Librairie de J. B. Rolland & Fils, Montréal: 12 et 14 rue St-Vincent.
Chasse et autres: Les fromagarie établie à 8t-Roch des Aulusies

Choses et autres: La fromagerie établie à St-Roch des Aulmies est en active opération; on espère y fabriquer 700 à 800 livres de fromage par jour.—Les fromageries établies par M. P.-L. Duhaime & Fils donnent entière satisfication.

Recottes: Moyen do remédier à la bière quand elle commence à aigrir.—Conservation du bouillon.

A nos abonnés retardataires.—Des l'automne dernier, grand nombre de nos abonnés retardataires nous avaient promis de nous faire parvenir ce qu'ils nous doivent pour abonnement à la Gazette des Campagnes, aussitôt après la vente de leurs produits; mais ces promesses ont été mises, en oubli, l'argent que l'on nous destinait est probablement dépensé, et nous sommes à attendre. Voici le temps arrivé où l'on réalise quelqu'argent par le jardinage ou la vente des œnfs; du beurre trais et mémo du sucre a'érable, que l'on nous fasse, une petite part de cet argent, et nos abonnés retardataires nous mettrout en état de faire honneur à nos propres affaires. Les déponses de publication sont considérables, et il nous est difficile d'y faire face si nous ne sommes pas payés pour se qui nous est dât.

ું આ તમારા કારણ કારણ કારણ કારણ કાર્યા કાર્યા કાર્યા કાર્યા કારણ કારણ કાર્યા કાર્યા કાર્યા કાર્યા કાર્યા કાર્યા

REVUE DE LA SEMAINE

Ordinations, à Ste Helène de Kamouraska. — Dimanche, le 12 jain, Mgr A E. Ta-cherena conférait
l'ordre sacré de la prêtrise a M. l'abbà Louis St Pierre
de St-Helène de Kamouraska, et à M. l'abbà Louis
Nezure Lessard de St-Ezar de Beauce, tous deux
professeurs au Collège de Ste Anne. C'était un heureux privilège accordé par Sa Grandeur en faveur des
paroissions de Ste-Hélène que d'être les témoins de
l'ordination du premier prêtre que cette paroisse
fournissait au clergé; et ce privi ège leur était d'autant plus sensible que celui qui en était l'objet est le
petit-fils du premier colon qui s'enfonça dans la forêt pour y abattre le premier arbre, à l'endroit même
où l'Eglise est actuellement fixée.

— Le 14 juin, trois jeunes prètres, anciens élèves du Collège de Ste Anne, MN. les abbés H. Desjardins, vicaire à St Anselme, Louis N. Lessard et Louis Saint-Pierre disaient en même temps leur promière messe à la Chapelle du Collège. Les trois autels étaient riclièment décorés. Le chant et la musique exécutés par les élèves rendaient que plus édifiante cette solennelle circonstance où trois jeunes prêtres offraient pour la première fois le saint sacrifice de la Messe; dans leur Alma Mater qu'ils out édifié par le travail et leur piété.

Feu au F. ubourg St-Jean de Quebec.—Le 8 de juin est un jour néfaste à entégistrer dans les annales de la bonne ville de Québec qui, pour la sixième fois vient d'être si crue lement éprouvée par un malheur qui a jeté sur le chemin plus de 2,500 familles, leur occasionnant une perte d'au-delà de 83,000,000. Et dans cette épreuve si cruelle, ce que les citoyens du faubourg St Jean regrettent le plus, c'est leur égliée, si belle et si riche, qu'ils ont édifé avec tant de 2èle et de dévouement, pour la plus grande gloire de Dieu !

ct de dévouement, pour la plus grande gloire de Dieu l Les journaux ont donné, le détail de ce terrible in cendie, et plusieurs même de nos lecteurs ont déjà fait parvenir à ces victimes de l'incendie les secours qu'ils attendent avec empressement.

distributed in The constant is the grown of the constant of

A la réance de l'Assemblée Législative qui a suivi ce terrible incendie. l'Honorable Tré-orier de la Province s'est empressé d'offrir au nom du pays, avec la annotion des députés, une aide \$10,000 pour subvenir aux besoins pressants de nos compatriotes si cruellement éprouvés.

Voici les discours qui ont été prononcés en cette occasion par l'Hon. Premier Ministre, par l'Hon. M. Robertson et l'Hon. M. Joly:

qu'il me soit permis d'exprimer un nom de cette Chambre, le sentiment de douleur causé par le terrible incendie qui a éclaté cette nuit, pendant que n ous travaillions aux affaires du pays. La Providence a voulu frapper d'un de ces coups une ville que Dieu doit bien aimer, car il l'éprouve. Le spectacle auquel j'ai assisté hier soir a produit sur moi une impression que je ne saurais exprimer. Riches et pauvres ont été frappés sur ce champ de verdure, à l'ouest de la côte, où je voynis pêle-mêle des hommes fous de douleur, des femmes pleurant et des enfants effrayés. Que Dieu ait soin de ceux sur lesquels la misère s'est abattue et qui se trouvent presque sans ressources Lorsque témoin de cette scène douloureuse et terible, j'ai va le clocher du temple magnifique se balancer avant de s'ecrouler, il semblait dire au public que les prières qui ont été faites dans ce temple continue ruient à monter vers le ciel. Québec a été souvent vi sité par ce fléau, et d'après les informations que j'ai pu recueillir, aucun des dérastres, pas même l'incendie de 1845, n'a égalé celui qui a frappé Quebec cette nuit. Je regrette que cette Chambre ne soit pas en état de recomir toutes ces misères. Cependant, je crois être l'interprête de tous ceux qui sont en cette Chambre, en demandant que la charité qui sauve soit exercée dans une mesure digne de tous. Toujours à la hautour de sa josition, dans les lettres, dans les sciences et dans la religion, Quebec s'est distingué et Quebec mérite toutes 108 sympathics Je demande qu'il soit accordé des secours qui ne seront pas proportionnés, sans doute, aux misères à secourir, mais qui prouve ront les sympathies de cette Chambro.

" M. Robertson-propose alors, seconde par l'honorab e M. doly, qu'on vue de la grando calamité dont Quebec a éte victime hier soir, une adresse soit présentée au licutement-gouverneur, lui demandant de \$10,000 pour venir en aide aux incendies.

" M. Joly -Jo cro rais manquer à un devoir que ma con cience m'impose si, on secondant cette proposition je ne me permettais de donner un conseil à la ville de Quebec. La ville de Québec devinit trouver les moyens de combattre l'incendie. Je profite de cette occasion pour dire aux autorités de la ville de Quétec : Refléchissez bien et tâchez d'avoir une organisat on telle que vous puissiez tirer parti du noble dévouement de nos braves pompiers."

La proposition a été adoptée.

L'agriculture à l'Assim' les Législative.—A la séance do l'Assembleo Legislative lo 7 juin, lors de la priso en considération du rapport du comité des subsides, à l'article concernant l'agriculture, l'Hon, Premier

disposé à favoriser par tous les moyens possibles l'agriculture. Dans ce but, un crédit additio inel sera voté en partie pour défrayer les dépenses que nécessitera une exhibition à Montréal. Le Gouvernement a pris les intérets de l'agriculture en procurant à nos cultivateurs le goëmon phosphaté, qui est arrivé ici dernièrement et qui est pret à être livré aux sociétés d'agriculture pour que celles-ci en fassent la distribution aux cultivateurs de la Province de Quebec. Le Gouvernement a décidé de payer toutes les dépenses "M. Chapleau. - Avant de procéder à l'ordre du jour, extraordinaires qu'exigera l'importation de ce goëmon phosphate. Le département d'agriculture ne peut pas faire plus pour l'agriculture qu'il n'a fait et qu'il ne fait encore actuellement.

> Goëmon phosphate. — Cette question du goëmon phosphaté a été le sujet d'une discussion très-animée de la part de p usieurs députés. L'expérience à faire de ce nouvel engrais peut être très avantageuse, tous l'admettent; mais tous no partagent pas la même opinion sur le mode de distribution, sur son prix d'achat etsur le lieu où il pourrait être fabriqué avec plus d'avantage. L'expérience d'une année pourrait peut-être nous éclairoir sur les moyens a prendre pour que les cultivateurs en retirent les plus grands profits, tout en utilisant les mines de phosphates que nous possédons dans le pays. Ce qui dans d'autres pays a demandé plusieurs années de recherches et d'expériences, ne spurait être résolu ici sans au moins en avoir tents l'expérience.

> Les j.urnaux d'agriculture.—Nous sommes heureux de voir que le Gouvernement consicre une somino assez considérable pour permettre de distribuer gratuitement le Journal d'Agricu ture et le Journal of Agriculture aux membres des sociétes d'agriculture et des cercles agricoles. Tout ce que nous devons désirer, c'est que la cultivateur sachent en profiter. S'isattachaient à ces journaux l'importance qu'ils méritent ils ne voudraient pas en perdre une seule feuille. Ces publications précieusement conservées et re iées pourraient former dans chaque famille une préciou e biblio. thèque que les générations à venir pourraient consulter avec avantage; car on pout être certain qu'avant plusieurs années on comprendra mieux l'importance de l'instruction agricole, et qu'alors on sora heureux d'avoir à sa disposition une bibliothèque agricole.

Nous remercions le Gouvernement d'avoir placé en vouloir bien autoriser le paiement d'une somme de faveur de la Gazette des Campagnes un crédit de \$400 comme encouragement. Souvent on a témoigne le désir de voir ce journal illustré tout comme le Junal d'agriculture, cependant nons devons avouer que cet encouragement n'est pas suffi-ant pour nous permettre cette depense. Le député de Charlevoix, M. Onésime Gauthier, a suggéré un subside supplementaire afin de nous permettie d'opérer cette amélioration. Nous l'en remercions sincèrement, on memo temps que le deputé de l'Islet, M. J.-B. Dupuis, qui a seconde M. le député de Charlevoix, dans cette lemande. On nous informe que les Honorables Ministres et les deputés ont accueilli favorablement cette de mande: tunt mieux; car nous croyons qu'ils rencontrerent par là l'a vues de tous ceux qui s'intéressent vivement au progrès agricole.

Les écoles d'agriculture.—Cetto question, tous les Ministre M. Chapleau a dit que le Gouvernement est ans debattue à l'Assemblée Législative, a ses partisans; établir sur des bases solides; c'est en faisant dispa- fiut au moins ne pas dépenser en pure perte." raitre les obstac es qui entravent leur marche, que nous les rendrons prospères et qu'alors nous applandiions à ceux qui ont en l'heurense idée de doter notre pays de semblant s institutions.

Cette question d'une haute importance a eu, comme elle le méritait, les honneurs de la discussion de la part des députés. Soulement pour répondre aux objections soulevées, nous aurions voulu voir à la barre de la Chambre, tous ceux qui ont pris part à la direc tion de ces écoles ou qui les dirigent actuellement; La chose en valait la peine, puisque c'est un sujet qui intéresse au plus haut degré l'avenir de notre agrioulture, car il s'agit d'initier notre jeune génera tion à la science agricole devenue nécessaire, si nous voulons que le progrès agricole se maintienne au nivean de celui des autres poys.

L'Hon. M. Chapleau regrette de constater qu'il n'y a dans les écoles d'agriculture qu'un nombre très restreint d'élèves. De plus l'Honorable Promier ministre en indique la véritable cause, lorsqu'il dit:

"Je crois qu'il n'y a pas de reproche à fuire à qui que co roit, car on a fait des progrès considerab es. Le Con-eil d'agriculture a fait son possible pour amener duns les journaux. Le defaut vient de l'apathie qu'il y payer pour l'enseignement, la pension, etc. a chez les cultivateurs canadiens, de changer la routine toujours suivie. Les professeurs se plaignent souvent qu'on envoie la plupart du temps à ces écoles des enfants qui n'ont aucune éducation. Pourquoi n'aime ton pas les écoles d'agriculture? c'est qu'on cherche trop souvent les places du Gouvernement. Ce n'est pas le système qui est mauvais, c'est le sentiment du peuple qu'il faut changer. Il y a eu depuis quelque temps des progrès de fait sous ce rapport, et il faut espérer que cette dre de progrès continucra.

M. Gauthier, député de Charlevoix, dit qu'il n'est pas opposé aux écoles d'agriculture, mais qu'il voudrait que le Gouvernement constatut où est le défaut.

M. Racicot, député de Missisquoi, partage l'opini on de l'Hon. M. Chapleau. " Dans le comte de l'Assomption, dit-il, nous n'avons pas un grand nombro d'elèves, mais ceux qui sortent de cette école et qui ont des dispositions pour l'agriculture se trouvent bien de ce qu'on enseigne dans ces écoles. Le défaut. c'est l'apathie des cultivateurs. Nous devrions, nous députés, instruire les cultivateurs, les encourager, leur montrer la conduite du Gouvernement au sujet de l'agriculture."

"le rystème suivi aujourd'hui a quelque chose de défectueux, car nous payons trop cher pour le petit ce dernier d'élever honorabement sa famille, s'est nombre d'élèves qui fréquentent les écoles d'agricul endet é et a été obligé de la vendre. Je crois que la turo. Je remarque qu'ailleurs le Gonvernement seulement ne paye pas pour les écoles d'agriculture, muis on fait payer encore coux qui les fréquentent, et en l'art agricole sans l'économie de la main-d'œuvre n'est core on est obligé de refuser des élèves. Je ne suis pas pas suffisant, et la comptabi ité doit accompagner où est la faute ici, mais certainement el c est quel chacune des opérations de l'établissement.

nous no dirons pas ses adversaires, car nous ne croyons | que part. Il y a un préjugé à co sujet : on dit que dans pas qu'il y nit un seul deputé qui soit hostile au main ces écoles d'agriculture, on n'ensegue que la théorie tier de nos écoles d'agriculture. Seulement on diffère ot ou montre justement aux élèves ce qu'il faut faire sur la marche à suivre pour les mettre en opération. pour dépenser ce que leur père leur donne pour cul-C'est avec le temps seulement que l'on réussira à les liver une terre. Si l'on ne constate pie le défaut, il

> Constater les d'fauts et fournir les moyens d'y romédier, voilà as urément ce que demandent les directeurs de nos écoles d'agriculture. Vo là ce qu'a toujours fait le Conseil d'agriculture qui a nommé des visiteurs dans co but; cependant le plus souvent les moyens ont manqué au Conseil d'agriculture pour donner cours à certaines suggestions de sa part, de nature à favoriser la marche de ces institutions.

Il n'est pas à notre connaissance que dans aucun pays les écoles d'agriculture no soient pas aidées par les Gouvernements. En France, en Allemagne, en Angleterro, aux Etats-Unis et meme à Ontario, ces inslitution- recoivent une allocation assez considerable. Nous admettons cependant que dans ces écoles on fasse payer l'enseignement et les frais de pension à plusieurs de leurs élèves. A l'école d'agriculture de Beauvais, où l'on a admis plusieurs élèves, fils de lords Anglais, on devait s'attendre à ce que le gouvernoment Français no fit pas les fruis de leur enseignement agricole: aussi payent ils en proportion de l'aisance qu'ils veulent se donner. Il en est ainsi de l'Ecole de Guelph à Onturio, où l'on a admis des élèves venant de l'Is'e du Prince-Edouard et de la des élèves; il a publié des pamphlets, et des articles Province de Québec; ces élèves nécessuirement ont à

Nous empruntons à l'Electeur l'analyse du discours fait sur cette question, par M. J. B. Dupuis, deputé de l'Islet. Il nous semble qu'il y a eu dans ce compterendu du discours de M. Dupuis quelques omissions importantes, car nous ne saisissons pas entièrement sa pensée sur différents points traités. Il est facile de s'en expliquer la cau-e puisque c'était justement dans le même temps où l'incendie du fauhourg St Jean so faisait sentir le plus vivement, que M. le rapporteur, de l'Electeur préparait son rapport, et qu'il a du quitter ce travail pour se rendre sur les lieux de l'incendie, sans ponvoir peut être relire son rapport avant l'impression du journal. Voici ce que nous lisons dans l'Electeur:

" M. Dapuis, député de l'Islet, répondant aux honorables membres qui disent que ces écoles sont à peur près inutiles, répliqua que quant à Ste-Anne il étuit regrettable que le rapport de cette école ne fut pas mis entre les mains de députés; il leur donnerait une idée différente. Quantà lui, il n'hésitait pas à dire que cette école avait beaucoup aidé à l'amélioration de l'agriculture dans sa localité ; anjourd'hui encore elle prépare la jeune génération à faire de bons agriculteurs. On a L'Hon. M. Langelier, député de Portneuf, dit que dit qu'un élève de cette école d'agriculture, ayant remplacé son pero sur uno ferme qui avait permis à comptabilité dans ce que fait défaut et donne à croire que sur ce sujet l'école luisse beaucoup à désirer, car

Dans'le début des écoles, les hommes éminemment pratiques qui dirigaient ces maisons, ont montre la manière de faire une bonne culture et de se servir des instruments aratoires, et les cultivateurs intelligents n'ont pas manqué de faire tout ce qui devait être avantageux en suivant l'exemple qu'ils avaient sous leurs yeux. Peut-être qu'il serait nécessaire de renouveller le personnel qui me paraît se négliger.

"Quant au petit nombre d'élèves dont on se plaint, il ne faut pas compter sur les cultivateurs pour en augmenter le nombre; ils peuvent, en examinant sur la serme-modèle, prendre et faire adopter par leurs en fants tout ce qu'ils trouvent d'utiles; les élèves qui doivent y trouver une place convenable sont coux dont les parents appartiennent à la classe libérale et commerciale, et qui ont des aptitudes et de bonnes dispositions pour l'agriculture."

Nous remercions M. Dupuis pour l'intérêt qu'il porte à l'école d'agriculture de Ste-Anne. Nous nous permettrons cependant de faire quelques réflexions sur doux points de son discours. Depuis dix huit ans nous suivons d'assez près ce qui se passe à l'école d'agriculture, et nous pouvons presque deviner le nom de l'élève qui l'est endetté sur une ferme là où son père avait honorablement élevé sa famille. Oe qui a manqué à cette ferme, sous la direction de l'élève: c'était l'æil du maître. Quand bien même l'élève aurait appris toutes les règles de l'arithmétique à l'école d'agriculture, s'il n'a pas eu le soin de surveiller lui même les travaux de la ferme, il devait s'attendre à un échec. La comptabilité à l'école d'agriculture, au dire des visiteurs officiels du Conseil d'agriculture, a toujours été irréprochable et elle fait le sujet de la plus grande attention de la part du professeur : ce n'etuit certainement pus de ce côté qu'a dû manquer l'élève, var il devait avoir une connaissance suffi-ante de la comptabilité agricole pour pouvoir la mettre en pra-

M. Dupuis dit qu'il serait nécessaire de renouveler le personnel qui lui paraît se négliger. Sans doute M: Dapuis fait allusion an personnel de la ferme, et il aurait raison si ce changement n'était pas d'jà fa t Pendant longtemps la direction a été soumise à plu sieurs employés ayant charge de surveiller les travaux, et il arrivait assez souvent qu'il n'y avait pas entente entre eux: ce qui nuisuit assurément à la bonne direction de la ferme. Un soul directeur, instruit et parfaitement au fait des travaux pratiques sur uno ferme, a actuellement la conduite et la responsabilité de tous les travaux. Nous espérons que par ce changement tous les travaux de la ferme secont faits pour le mieux et à la satisfaction du Conseil d'agriculture et de tous coux qui s'intéressent vivement au progrès agricole.

. Le directeur de la ferme doit être en etat de pouvoir contrôler tout le personnel de la ferme, y compris journée. Pendant tout ce temps, les élèves doivent canadiens, des horticulteurs d'une grande expérience, montreraient leur peu de disposition à la vocation agricole, et mieux vondrait alors pour eux de choisir un autre emploi : dans co dernier cas, la réputation à la vocation agricole.

CAUSERIE AGRICOLE

des engrais composés.

Point d'argent, point de Suisses dit-on vulgairement: pas d'engrais, pas de récolte, est aussi une vérité in-

contestable.

Les cultivateurs sont toujours pauvres en engrais; il faut donc avoir recours à tous les meyens pour tâcher d'en obtenir à bon marché la plus grande quantité possible, car nous savons que la production agricole est en raison directe de l'engrais employé.

Pourquoi donc ulors nos cultivateurs prennent-ils si peu de soins pour la confection de leurs engrais? Dans la plupart des fermes, les purins coulent de tous côtés en pure perte, et cependant on pourrait arriver à de mugnifiques résultats en les employant avec in-

tel igence et discernement.

Lorsque l'on sarcle une récolte quelconque, ce que l'on voit malheureusement que trop souvent à cette saison de l'année, et dans toutes les campagnes, les cultivateurs laissent les herbes dans les chemins an lieu de les porter dans la cour de la ferme, afin de les

employer à des engrais composés.

Nous l'avons déju dit bien souvent: Il faut absolument que les cultivateurs soient plus soigneux, et qu'ils conservent scrupuleusement des matières qui contribuent si puissamment à leur richesse. Nous n'avons que des louanges à faire au Gouvernement de la Province de Quétice, pour avoir facilité à nos societés d'agriculture les moyens d'obtenir un nouvel et puissant engrais; d'un autre côté, que servirait aux cultivateurs de recevoir d'une main ce qu'ils perdent par leurs fautes de l'autre main. Quand on n'est pas soucieux de faire usage des engrais que l'on a sous la main, il est difficile de croire que l'on saura apprecier les avantages d'autres engrais qui nous seront fournis par les sociétés d'agriculture, fussent-ils proclumés les plus efficaces et les plus propres à engraisser nos terres.

La négligence et la routine: voilà ce qui nous empeche de voir clair dans nos propres affaires. La négligence et la routine sont un fleau pernicieux pour l'agriculture. Ne cherchons pas ailleurs les causes de notre inferiorité, au point de vue agricole. Pendant dix ans, pendant vingt ans on forme le projet de tirer un meilleur parti de nos terres: on voudrait faire mieux; et pendant dix ans, même vingt ans, on ne fait rien. Puis on se plaint que les récoltes sont mauvaises, que les terrains ne donnent aucun revenu. A qui donc la faute, si les cultivateurs ne prennent pas les mesures nécessaires pour arriver à mieux?

Comme nous le disons anjourd'hui, dans un article sous le titre : "Bibliothèque agricole, " les cultivateurs, outre deux journaux s'occupant exclusivement les élèves de l'ecole de l'agriculture qui sont soumis à de questions agricoles, ont à leur disposition des traila pratique agricole pendant plusieurs heures de la tés d'agriculture publiés par nos meilleurs agronomes être astroints au travail, et s'il- ne le faisaient pas, ils et c'est à poine si ces volumes sont les par les cultivatours, quoique le prix d'achat de ces différents vo-lumes soit à leur portée. Non, le cultivateur ne vent pas écouter les conseils de la reionce, il croit tout sade l'ecole y gagnerait, car on les remplacerait par voir, parce qu'il cultive depuis dix ans, même ving; d'autres éleves mieux disposés et réeliement appelés aus, il croit tout savoir parce qu'il manie habilement la charrue et la pioche. C'est là une bien grave erreur que nos Sociétés d'agriculture doivent chercher à faire disparaître le plus tôt possible en offrant en prix des traités d'agriculture; les Cercles agricoles, en établissant des bibliothèques agricoles et en engageant leurs membres à souscrire aux journaux d'agriculture; et la presse en consucrant une partie de leurs co lonnes à traiter de questions agricoles, et faisant voir souvent aux cultivateurs l'importance de la science agricole.

Si le cultivateur pouvait on quelque sorte calculer mathématiquement les pertes épronvées dans un tas de fumier, lorsqu'il est sons cesse exposé aux intempéries de la saison, à la pluie, an soleil; s'il savait que les gaz fertilisants s'évaporent avec une grande facilité; s'il savait qu'il y a possibilité de les fixer, soit en couvrunt son fumier, soit en y semant purdessus quelque peu de platre, il serait sans aucun

doute plus circonspect, et comprendrait qu'il doit prendre à cet effet des précautions sérieuses.

Si le cultivateur savait que telle ou telle plante est composée en partie de telle substance, de phosphate, par exemple, et que, pour la faire prospérer, il faut njouter au sol cette substance, c'e-t-à-dire, des phosphates en proportion de la quantité dont la plante peut avoir besoin, il ne fernit pas aussi souvent de fausses applications, car il arriverait à comprendre que les récoltes de grains, surtout, dépendent en partie de la présence des phosphates, et que, lorsqu'ils viennent a manquer, il faut absolument les remplacer, ou sans cela on ne pourrait plus compter sur le développement de la graine des céréules et des légumes.

Si lo cultivateur savait que telle autre plante demande de l'ammoniaque, de l'acide carbonique, et que ces éléments sont absolument néces-aires à sa végé tation, il prendrait tous les moyens en son pouvoir pour en obtenir une plus grande quantité, et chaque année il verrait ainsi prospérer son exploitation.

Si le cultivateur connaissait tous les avantages du drainage pour certains terrains; s'il savait pourquoi la p'ante est toujours soufficteuse et ne vegète qu'avec peine dans une terre dont les insterstices sont toujours pleins d'eau, et dans lesque s, par consequent, l'air ne peut circuler et déposer les éléments de fertilite qu'il contient; s'il savait que, lorsque les caux ne homogène. penvent pas se renouveler dans un terrain compacte et quelquefois plastique, ce terrain perd encore tous les principes azotés qui se trouvent dans les eaux de pluie, lorsqu'elles peuvent penetrer dans le sol; s'il savait que le drainage réchauffe en quelque sorte le matériaux. - (A suivre). sol et fait murir les récoltes plus rapidement, il l'appliquerait, sans contredit, au plus tot dans ses propriétés, et il obtiendrait ainsi des récoltes plus considérables et de meilleure qualité.

Nous pourrions multiplier les exemples pour établir l'importance de la science agrico e et la nécessité de l'acquerir. Le cultivateur ne devrait donc pas se rai dir contre la science agricole, et repéter sans aucune r. flexion: La pratique vaut bien mieux que la science. La pratique, certainement il en faut, mais, sans la science, elle arrive le plus souvent à de bien misé

rables résultats.

Nous nous sommes luisse uller à des considérations Nous nous sommes luisse aller à des considérations VERSIFICATION.—Composition française: Jos.-T. Bertrand;—plus ou moins opportunes, lorsque nous voulions faire Histoire du moyen dge: Jos.-T. Bertrand;—Toutes les mattères connaître la nécessité des engrais composés, le 120yen réunies: Jos.-T. Bertrand (2 fois), Narcies Desgugués (2 fois).

d'utiliser tout ce que l'on trouve sous sa main, spour former un engrais puissant par le moyen de composts, ou plutôt fabriquer toutes sortes d'engrais avec des matières que nous laissons se perdre autour de nous.

Nous avons parle de livres traitant d'agriculture, et nous ne ponvons mieux faire qu'en vous consoillant d'acheter un livre qui vous donnera les moyens d'augmenter la richesse do votre fumier de ferme. Ce livre, que vous pouvez vous procurer chez tous les libraires, se vend 50 centins; il a pour titre "Coprogene ou procéde de Bommer pour fabriquer toutes sortes d'engrais." Soyez certain qu'en achetant ce livre qui est le fruit d'experiences pratiques et de nombreuses observations, vous retirerez au centuple le prix qu'il vous aura coûté.

Comme nous voudrions le voir entre les mains de tous les cultivateurs, nous ne pourrions mieux le recommunder à leur attention qu'en en citant quelques extraits qui en f-ront apprécier davantage son importance et son utilité :

Objet du procéde Bommer, pour fabriquer toutes sortes d'engrais.— L'objet principal de cette méthode est de convertir, sans qu'il y ait perte, en peu de temps, et à peu de frais, des substances végétales, et terreuses en un engrais riche, gras et durable. Le cultivatenr aura ainsi le moyen d'augmenter la quantité de ses engruis ordinaires. Il pourra utiliser une foule de matériaux qui se trouvent sur sa ferme, mais qui, le plus souvent, sont en grande partie perdus.

Matières qui entrent dans la composition d'un compost .- Le mélange d'un compost peut se faire au moyen de toutes sortes d'éléments tires des règnes ani. mal et végétal; de toutes les plantes vertes ou desséchées telles que mauvaises herbes, algues, jones, herbes des marais, ronces, roseau, molène, oseille, chardons, feuilles et autres détritus de la forêt, tigo et chaume du blé, glaïeul, canamelle, fanes de patates, pesats de pois, pailles de toutes sortes; sciure de bois, vieux tan, branchettes, levées de fossé, tourbe, gazon, bourbe, marne, limon, terre noire, terre grasse, terre commune, etc; en un mot de presque toutes les matières qui ont la propriété d'absorber et do retenir un liquide imprégné de sels alculins et terreux, en mêmo temps qu'elles sont susceptibles de former une masse

Fumier d'étable.-En mettant en pratique les enscignements donnés dans ce livre, on peut améliorer la qualité du fumier d'étable; aussi, en augmenter la quantité, si on le mélange avec de la terre ou d'autres

Collège de Sainte-Anne.

Noms des élèves qui ont été les premiers dans le cours de mai 1881.

COURS CLASSIQUE.

RHETORIQUE.—Version latine: Josei h Levasseur;—Toutes les matières réunies: Joseph Levasseur, Louis Bacon, Lucien Gau-

vreau.

BRLLES LETTRES. — Thème latin: Emile Police; —Version grecque: Emile Police; —Toutes les matières réunies: Emile Policer, Gustave Verreault, Auguste Taschereau; —Version la tine: Auguste Taschereau.

METHODE. - Version latine : Télesphore Roy, Joseph Morean -Composition française : Edouard Bernier; -Toutes l'réunles : Télesphore Roy (4 fois), Onésime Thibault. -Toutes les matières

COURS COMMERCIAL.

QUATRIEME. — Français: Georges Lamontagne (5 fois), Georges Lizatie;—Anglais: Georges Cloutier (2 fois), Georges Lizotte, Georges Lamontagne.

TROISITME. - Français: Auguste Gny (2 fois), Louis Deschenes. David Pelierin (2 f. is). Victor Vézina; - Anglais: Paul Downey (2 to is) :- Arithmetique: David Pellerin (3 fois).

DEUNIEME.—Français: Eudore Roy (2 fois), Lud. Lévesque, Octave Lebran (2 fois), Luc Castonguay;—Anglais: Endore Roy (3 fois);—Arithmétique: Cir. Painchaud. David Francour.

PREMIERE.—Français: Armand Proulx (5 fois);—Anglais: Wm Johnsen (2 fois); — Arithmétique: Wm. Johnsen, Panta-leon Lallemand, Alfred Casgrain.

Bibliothèque agricole

Depuis quelques années un grand nombre de traités sur l'agriculture et l'horticulture ont été publiés par nos agronemes et nos horticulteurs canadiens; par ce moyen les cultivateurs sont à même de trouver dans ces différentes pub ications des renseignements importants, des conseils utiles pour reussir quelquefois beaucoup mieux dans les travaux et les améliorations agricoles qu'ils entreprennent. Lorsque le cultivateur ne pos ède pas au moins les principes élémentaires de l'agr culture, il ne fait que de la muyvaise pratique; il conserve les vieux préjugés, il reste dans la routine, il ne profite pas des faits sanctionnes par une longue expérience, et n'evite pas les déceptions qui sont la conséquence des essais tentés sans discernement

Ma heurement on ne lit pas assez ces livres pu blies exclusivement dans le but d'intéresser les cultivateurs; on est trop insouciants à l'égard des journaux d'agriculture. On ne veut pas s'entourer de ces livres et de ces journaux q i dans d'autres pays font " vours surnaturelles et en bénédictions de tout genre!"quelquefois le progrès et presque toujours le succès.

Il ne faut certainement pas ajouter une foi aveug e à tout ce qui y est écrit; cependant on rencontre souvent dans ces livres et ces journaux des idées saines et logiques, des principes certains, des résultats positif. Croyez-nous, con-ultez les écrits conscientieux, et vous verrez chaque année vos assolements améliorés, voire outillage so perfectionner, vos engrais faits avec soin; vous verrez enfin votre ferme prosperer tous les ans davantage, et vous donner des produits plus abondants.

Ameublissement du sol par le hersage.

Il est de la plus haute importance que le sol soit tonjours bien amoubli afin qu'il puisse être facilement pénétré par l'air et les guz. On no doit donc négliger, pendant qu'il est ensemencé, rien de ce qui peut contribuer à lui conserver cet amenblissement et même à l'augmenter. On y parvient au moyen de hersages et des binages.

Pour herser les céréales, il fant choisir le moment où la terro est bien sèche et so réduit en poussière à la moindre pression. Si elle était trop dure, la herse no la pénetrerait pas; si elle était trop humido, la horse l'entraînerait et les jeunes plantes seraient boule versées. D'ailleurs, lorsqu'arriverait plus tard la sécheresse, cette terre, ainsi remuée, formerait des croûtes qui s'opposeraient à l'introduction de l'air dans la terre.

Lorsqu'on veut herser une terre dont la sécheresse a durci la surface, il fant avoir le soin d'y passer préala blement le rouleau, afin de la briser et d'empêcher qu'elle ne s'eulève par mottes.

Pour les terres calcuires, qui se dessèchent vite, il fant savoir sui-ir l'in-tant, presque tonjours de courte durée, où le hersage pout être pratique avec fruit. On a torjours plus de temps pour les terres argileuses.

Les céréales ainsi hersees, et dont les pieds sont

bien chaussés, sont plus disposées à taller.

On aurait tort de craindre que le hersage ne détruisit un trop grand nombre de plantes. Sans doute il pourrait produire ce résultat sur les champs de plantes surciées tolles que les betteraves, les carottes, les navets, etc., si on pratiquait cette opération lorsque ces plantes ont déjà pris un certain développement, mais il n'en est pas le même lorsqu'elles sont très jeunes encore. La Providence y a d'ailleurs pourvu en fai-sant toujours arriver vers les parties lésées une plus grande quintité de sève qui répare le mal que les plantes pourraient avoir éprouvé.

Cependant on doit, par prudence, employer, pour les récoltes sarclées, une herse dont les dents soient

perpendiculaires au sol.

Bibliographie.

Les Merveilles de Saint-Anne d'Auray par Monseigneur de Ségur.

— Un volume in-18 de 150 pages. Prix: 12 cents, franco par la poste.—En vente à la Libraire de J. B. Rolland & Fils, Montréal: 12 & 14 rue St-Vincent.

" Que je scrais heureux si la lecture de ces pages, ai le récit " incontestable de taut de faveurs et de miraoles ouérés par sa " picte et sa prissunce ponvaient attirer à SAINTE-ANNE et à " son sauctuaire d'autres fidèles que les Bretons et les initier à ce culte, à cet amour de SAINTE-ANNE si cher au cœur de la SAINTE VIERGE IMMACULÉE, et si fécond en graces, en fa-Préface de l'auteur.

Choses et autres.

Il nous fait pluisir d'anprendre que la fromagerie de St-Roch des Aulnaies, sous la direction de M Gondron, est en activo opération Les cultivateurs qui ont promis leur coopération pour assurer le succès de cette industrie dans leur localité, remplissent à la lettre leurs obligations, et l'on espère y fabriquer une plus grande quantité de fromage qu'on ne l'avait d'abord prévu. La fromage ie est en opération depuis quinze jours et déjà plus de 4,000 livres de fromage sont sur les ta-blettes et pourront être livrées sur les marchés dans quelques semaines. Le fabriquant se fait fort d'offiir au commerce un fromage de boune qualité. On espère fabriquer, pendant toute la saison, 700 à 800 livres de fromage par jour, si aucun acci-dent ne vient entraver l'espoir de succès que l'on entretient sur la fabrication du fromage dans cette localité.

-Le 11 juin, nous recevions la visite de M. P. L. Duhnime, fromagier, qui nous a fait un rapport favorable des fromageries qu'il a établies ce printemps, notamment à Ste-Hénédine, St-Gervais, St-François Rivière du Sud, Montmagny et Cap St-Ignace. Comme nous aurous occasion de visiter plusieurs de ces fromageries, nous en parlerons plus tard. M. Duhaime nous paratt bien satisfait des opérations de ces différentes fromageries, et il cepère que les cultivateurs qui en out favorisé l'é-tablissement y trouveront leur profit. Ce M. Duhaime et ses district de St-Hyacinthe, à Arthabaska et dans le comté de Beauce, et ils se flattant d'obtenir le même succès à l'égard de plusieurs manufactures dont ils ont la surveillance dans notre district.

M. P. L. Duhaime partait le même jour pour la paroisse de St-Paschal and d'y établir une fromagerie. M. Duhaine ontro la fromagerie qu'il dirige à Montmagny, a établi en ce dernier endroit, une manufacture de bottes à fromages qu'il offre ne vente à des conditions faciles aux directeurs de fromageries établies dans le district de Québec et ailleurs.

RECETTES

Pour remedier à la bière quand elle commence à aigrir.

Lorsqu'on reconnaît que la bière est tournée à l'aigre, il faut y jeter quelques écailles d'huitres devenues blanches à force d'avoir été calcinées, ou bien un peu de craie fine en morceaux. D'autres personnes y mélent une demi-cuillerée de potasse par pinte de bière.

Cette méthode est la préférable pour la remettre dans son état naturel : mais il ne faudra point ensuite attendre long-

temps pour la boire.

Conservation du bouillon.

On sait avec quelle promptitude le bouillon s'aigrit dans les temps chauds, tous les moyens usités pour prévenir cette altération sont suns effet; elle a lieu dans les garde-manger les mieux exposés et même dans les caves les plus fratches, on, Mid exposes of meme datas les en es las pais landes, ..., d'ailleurs, le bouillon est sujet à contracter un manvais goût. Il y a un moyen fort simple, mais sûr de conserver le bouillon en tout temps; il consiste à le faire bouillir soir et matin dans les plus fortes chaleurs, et une fois dans vingt-quatre heures de la temps ardunière. On ment, en mant de ce moyen, le dans les temps ordinaires. On peut, en usant de ce moyen, le conserver presque indéfiniment. Lorsqu'on veut conserver le bouillon suivant cette méthode, il faut le saler très-peu.

VENTE PAR LE SHERIF

LIE MARTIN, cultivateur, de la paroisse de Saint-Arsonc, Demandeur; coutre FELIX SAINDON, cultivateur, de la paroisse de Snint-Epiphane, Défendeur, c'est-à-savoir :

Une terre sise et située en le premier rang du township Viger, en la paroisse de Saint-Epiphane, formant partie du nu meio onza (11), contenant 4 ara nts, quatre perches et deux pirds de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moirs; Pont être vendue an bureau d'enrégistrement du comté de Témisconata, en la paroisse de Saint-Jean Bapti-te de l'Ile Verte, JEUDI, le TRENTIEME jour de JUIN prochain, à DIX henres avant-midi.

F. A. SIROIS

15 Juin 1881.

Shérif

INSTRUMENTS ARATOIRES A VENDRE.

Charrnes de différents modèles et de différents prix.

Trains auxquels on pent attacher toutes sortes de charrues, cultivateurs et des arrache-patats.

Herses circulaires faisant deux fois plus d'onvrage que les

Herses en fer, en trois et quatre sections. Semoir Vessol, avec herses, rouleau et apparells pour semer la graine de mil.

Cultivateurs à un ou deux chevaux, ainsi que sarcleurs pour jardins, et leurs accessoires.
Fauchenses, les célèbres "Toronto" de Whiteley.
Moisonneuses, "Toronto," do Whitely, Faucuses, à un ohe-

Barattes, de Blanchard.-Manipulateur mécanique pour travailler ie beurre.

Arrache souche.-Cribles ordinaires.-Cribles pour séparer tontes espèces de grains.

Semoirs à graines de jardin,-Charrettes à foin.renux écosenis.—Camion de Magasin.—Bionetres.—Hone ou pelle à cheval.—Laveuses de toutes espèces.—Tordense.—Presse à foin, etc., etc.

Assortiment complet de pièces curas à la disposition de ceux qui ont des réparations à faire à leurs machmes.

Catalogues envoyés gratis.

B'adresser à

MM. CHS. T. COTÉ & CIE.,



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

OTTAWA, 25 mai 1881.

U que les circonstances ont fait voir la nécessité d'appor-V ter certains changements an système suivi par le gouver-nement dans l'administration des terres fédérales,—avis public est donné par le présent :-

1. Les règlements du 14 octobre 1879 ont été rescindés par ariêté de Son Excellence le Gouverneur Général en conseil, le 20e jour de mai conrant, et remplacés par les reglements suivants, concernant la vente de terres propres à la culture :

2. Les sections portant des numéros pairs situées dans la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, c'est à dire, dans un rayon de 24 milles de chaque côté de la ligne du dit chemin de fer, à l'exception de celles qui pourraient être réservées comme lois à bois pour les colons sur des terres de prairie dans la dite zone, on dont le Gouverneur en conseil pourra spécialement disposer-seront affectées exclusivement aux établissements (homesteads) et aux préemptions. Les sections portant des numeros impairs en dedans de la dite zone sont des terres du chemin de fer Canadien du Pacifique, et no penvont être acquises que de la compagnie.

3. Les terres affectées aux préemptions en dedans de la dite 3. Les terres affectées aux préemptions en dedans de la dite zone de 24 milles de chaque côté du chemin de fer Canadien du Pacifique, inscrites jusqu'au 31e jour de décembre prochau inclusivement, seront vendues au taux de \$2.50 par acre; quatre dixièmes du prix d'achat, portant intérêt au taux desix pour cent par année, seront payes à l'expiration de trois ans à compter de la date de l'inscription, la somme restante sera payée en six versements égaux annuels à compter de la dite date, avec intérêt au taux susdit sur telle partie du prix d'achat qui restera impayée de temis en tomas, navable avec chat qui restera impayée de temps en temps, payable avço chaque versement.

4. A compter du 31e jour de décembre prochain, le prix restera le même—o'est-à dire \$2.50 l'acre—pour les préemptions dans la dite zone, on dans la zone correspondante de tout embranchement du dit chemin de fer, mais ce prix sere payé en nue senie somme à l'expiration de trois ans, ou plus iôt, selon que le réclamant aura acquis un titre à son quart de section d'établissement.

5. Les terres fédérales, appartenant au gonvernement, dans un rayon de 24 milles de tonte ligue projetce de caemin de fer reconnue par le ministre des chemius de fer, et dont il anna donné avis dans la Gazette officielle comme étant une ligne mojetée de chemin de f.r, secont vendues aux prix et conditions ci-dessous :- Les terres dites de préemptions seront vendues au même prix et aux mômes conditions que ceux spécifiés dans le precédent paragraphe, et les sections impaires secont vendues à \$2.50 l'acre, comptant.

6. Dans tous les townships onverts à la colonisation dans le Manitoba on les territoires du Nord-Onest, en deburs de la dite Manifola de les territoires du Moit-Ouers, en deuors de la dis-zore du chemin de fer Canadion de Pacifique, les sections paires, à l'exception des cas prévus dans la clause deux de ces règlements, seront réservées exclusivement pour les éta-blissements (homesteads) et les préemptions, et les sections impaires à la vente comme torres publiques.

7. Les terres désignées comme terres publiques seront ven-ducs à un prix uniforme de 82 l'acre au comptant, excepté dans certains cas spéciaux où le ministre de l'intérieur, en verta des dispositions de la section 4 de l'acte modifiant l'Acte des terres fodérales pas-6 à la dern dro session du parlement,pour a retirer de la vente et de la colonisation ordinaires certaines terres propos à la culture lorson'il le jugera à propos et les offrir en vente a l'enchère publi que an plus haut enché-risseur, et dans ce dernier cas la mise à prix de ces terres sera de 82 l'acre.

8. Les terres de préemption en dehors de la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique seront vendres au prix uniformo 50, rue St-Paul et 32, rue St-André, Québec. de \$2 l'aere, payable en une reule somme à l'exprassion de trois

ais à compter de l'inscription, ou plus tôt, selon que le réclamant aura acquis un titre à son quart de section d'établissement (homestead).

- 9. Les dispositions de la clause 7 ne s'appliqueront pas aux terres situées dans la province du Manitoba ou dans les territoires du Nord-Ouest au nord de la zone renfermant les terres du chemin de fer du Pacifique, où une personne étant récliement établie sur une section impaire aura le privilège d'acheter une étendue de 320 acres de telle section, mais pas plus, au prix de \$1.25 l'acre, au comptant; mais il lui faudra avoir résidé réellement pendant trois ans sur cette terre avant d'obtenir des lettres patentes.
- 10. Les prix et conditions de paiement des sections impaires et des préemptions, ci-dessus énoncés, ne s'appliqueront pas aux personnes qui se seront établies dans aucune des zones décrites dans les dits réglements du 14 octobre 1870,—rescindés par les présentes,—mais qui n'ont pas obtenu d'inscriptions pour leurs terres, et qui pourront établir leur droit d'acheter ces sections impaires ou préemptions, setou le cas, au prix et aux conditions fixés respectivement par les dits règlements.

Bois nour les colons.

- 11. Dans les townships de prairie le système de lots à bois sera continué,—savoir, les colons n'ayant pas de bois sur leurs terres, auront la permission d'acheter les lots à bois d'une étendue n'excédant pas 20 acres chacun, à un taux uniforme de \$5 l'acre, payable comptant.
- 12. Les dispositions du paragraphe immédiatement précédent s'appliqueront aussi aux colons sur les sections de prairie achetés de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, dans les cas où les seules terres à bois disponibles aunaient été réparties sur des sections paires, nouvru que la compagnie du chemin de fer concente à agir dans le même seus lorsque le seul bois dans la localité se trouvera sur ses terres.
- 13. En vue de favoriser la colonisation en réduisant le prix des matériaux de construction, le gouvernement se réserve le droit d'accorder des licences de temps en temps, en vertu des dispositions de "l'Acto des terres fédérales," pour couper du bois marchard sur toutes ses terres situées dans des townships arpentés; et toute occupation ou vente de terres dans les imites de ces licences, seront alors sujettes à leur opération.

Ventos des terres à des particuliers ou à des corporations pour des fins de colonisation.

- 14. Chaque fois qu'une compagnie ou un particulier demande des terres pour les coloniser, et est disposé à dépenser des capitaux pour construire ces moyens de communication entre ces terres et des endroits déjà colonisés, et que le gouvernement est convaincu, que cette compagnie ou cet individu est de bonns foi et a les moyens de mener cette entreprise à bonne fin, les sections impaires des terres en dehors de la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, ou de la zone d'autonne de ses lignes d'embranchement, pourrout être vendues à cette compagnie ou à ce particulier, pour moitié prix, soit \$1 l'acre comptant. Si les terres demandées se trouvaient situées dans la zone du chemin de for Canadien du Pacifique le même principe s'appliquera quant à une moitié de chaque section paire, c'est-à-dire une moitié de chaque section paire pourra être vendue à la compagnie on au particulier au prix de \$1.25 l'acre payable comptant. La compagnie on le particulier sera le plus pretégé jusqu'au montant de \$500, portant intérêt au taux de six pour cent jusqu'a parfait paiement, dans le cas d'avances faites pour placer des familles sur des établissements, en vertu des dispositions de la section 10 des amondements à l'Acte des terres iédécales précités.
 - 15. Toute telle transaction so fera aux conditions snivantes :
- (a) Pour les terres situées en debors de la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, la compagnie on le particulier, selon le cas, devra, dans les trois aus qui suivront la date de l'arrangement avec le gouvernement, l'accer deux colons sur chacuno des sections impaires et aussi deux colons sur des établissements (homesteads) sur chacuno des sections paires comprises dans le projet de colonisation.
- (b) Bi les terres demandées so trouvent situées en dedans de la soue du chemin de fer Canadien du Pacifique, la compaguie ou le particulier devra, dans les trois uns après la date de l'ar-

angement avec le gouvernement, placer deux colons sur la moitié de chaque section paire achetée en vertu des dispositions du paragraphe 14 ci-dessus, et aussi un colon sur chacun des deux quarts de section restant disponibles pour des établissements dans cette section.

- (c) Si les auteurs du projet font défaut de placer le nombre prescrit de colons, dans le délai-fixé, le Gouverneur en conseil pourra résilier la vente et le privilége de colonisation, et reprendre possession des terres non colonisées, ou exiger le plein pix de \$2 l'acre, ou \$2,50 l'acre, selon le cus, pour ces terres, comme il sera jugé à propos.
- (d) Qu'il soit bien compris que ceci ne s'applique qu'aux projets de colonisation des terres publiques par des immigrants de la Grandc-Bretagne ou du continent européen.

Terres à paturage.

- 16. Le système énonce plus bas s'appliquera aux demandes de terres pour des fins de pâturage, et avant de faire droit à aucune demande. le ministre de l'intérieur s'assurera que le requérant est de bonne foi et a les moyens de mener à bonne fin l'entreprise qui fait l'objet de la demande.
- 17. Le ministre de l'intérieur pourra de temps en temps, suivant qu'il le trouvera convenable, offrir à bail tels townships on telles parties de townships propres à des fins de pâturage, à une mise à prix qu'il fixera; et les veudre an plus haut enchérisseur—la prime pour ces baux sera payée comptant lors de la vente.
- 18. Ces baux seront pour un terme de vingt ans, et aussi en conformité des dispositions de la section huit de l'amendement précité de l'Acts des terres fédérales, passé à la dernière session du parlement.
- 19. L'étendue comprise dans un bail sera toujours proportionnée à la quantité d'animaux qui y seront gaudés, à raison de dix acres de terre pour chaque animal; si, toutefois le locataire négligeait dans : les trois aus à compter de la date du bail, de mettre le nombre voulu d'animaux sur la terre, on si, subséquemment, il faisait défaut de garder un nombre d'animaux proportionné à l'étendue des terres affermées, le Gouverneur en conseil pourra résilier ce bail, ou en diminuer proportionnellement l'étendue.
- 20. En meitant le nombre voulu d'animaux dans les limites des terres affermées, le locataire acquient le privilège d'acheter et de recevoir des lettres patentes pour une quantité de terre comprise dans ce bail pour y constraire les bâtiments nécessaires, n'excédant pas cinq pour cent de l'étendue des terres affermées, laquelle ne devru, en aucun cas, excéder 100,000 acres.
- 21. La rente payable pour nne terre affermée sera tonjours au tanx de \$10 par chaque mille acres qu'elle rentermera, et le prix de la terre qui pourra être achetée pour la station a bestianx mentionnée dans le paragraphe immédiatement précédent, sera de \$1 25 l'acre, payable comptant.

Paicmente des terres.

- 22. Les palements pour des terres publiques ainst que pour des préemptions pourront se faire sois en argent, soit en sorip, soit en certificats de primes militaires ou de police, au choix de l'acheteur.
- 23. Les dispositions el dessus ne s'appliqueront pas aux terres qui ont quelque valeur comme emplacements de ville, ui aux terrains honillers ou autres terrains miniers, ni aux carrières de matbre ou de pierre, ni aux terres sur lesquelles se trouveront des pouveirs d'au; elles u'affecteront pas, non plus, less ctions 11 et 29 dans chaque township, qui sont des terres d'écoles publiques, ni les sections 8 et 26, qui sont des terres de la compaguie de la baie d'Hudson.

J. S. DENNIS, Député du ministre de l'Intérieur.

LINDSAY RUSSELL,

Arpentour général.

A VENDRE: Les meilleures ruches cauadiennes à bon murche. S'udresser au Dr P. LARUE, à St-Augustin (Comté de Portneuf).